

# La Sauvegarde de l'Anjou

Lettre d'information n° 12 - Février 2022



## EDITO

### Objectif Monde Vivable

C'est le thème de la campagne de France Nature Environnement pour cette année électorale, visant à replacer la lutte contre le changement climatique, la

défense de la biodiversité et le droit à un environnement sain au centre de la vie démocratique française (<https://fne.asso.fr/objectif-monde-vivable>)

Nous devons inventer ensemble de nouvelles réponses aux enjeux de transition écologique, pour en faire un projet de société cohérent.

Cette lettre qui donne un aperçu de notre activité sur l'année 2021 montre que les chantiers ne manquent pas, y compris à notre porte. En 2022, nous avons à cœur de faire franchir une nouvelle étape à la Sauvegarde de l'Anjou, avec le projet d'un appui salarié pour mieux travailler collectivement, d'abord sur l'inventaire participatif des arbres, puis sur d'autres thématiques transversales. Il s'agit surtout de mieux fédérer, de travailler avec de nouveaux alliés, de conforter les réponses concrètes qui émergent pour ne pas subir la crise écologique. L'engagement collectif a maintes fois montré son efficacité pour faire bouger les lignes. Renforçons le pour construire un Monde Vivable !

Florence Denier-Pasquier  
Co-Présidente de  
la Sauvegarde de l'Anjou



### ■ Feu vert, orange ou rouge pour le PLUi d'Angers Loire Métropole

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole a été révisé en 2021.

**Feu vert sur l'inventaire des arbres remarquables :** il prend en compte une grande partie de nos propositions, résultat d'un important travail de nos bénévoles.

**Feu orange sur la préservation de la biodiversité :** les surfaces de zones humides à détruire ont été réduites, grâce à notre argumentaire et à la mobilisation citoyenne (moins 35 hectares). Toutefois, le PLUi propose d'en supprimer encore 19 hectares. De plus, rien n'est envisagé pour améliorer leur fonctionnalité écologique, ou pour corriger les discontinuités avec la trame verte et bleue. Enfin, l'arrêt de l'artificialisation des sols n'est que partiellement engagé.

**Feu rouge sur les déplacements :** le volet "Déplacements" n'est tout simplement pas crédible. Rien n'est mis en œuvre pour atteindre les objectifs, pourtant ambitieux. Le PLUi continue de laisser la plus grande place à la voiture et aux transports motorisés de marchandises, alors que les alternatives ne cessent de se développer.

## Préservons les zones humides !

**Les zones humides sont un patrimoine naturel riche de biodiversité et essentiel pour le cycle de l'eau. Il est impératif de continuer à lutter pour leur préservation, y compris dans l'agglomération d'Angers.**

En France, l'urbanisation et l'agriculture ont détruit plus de 50 % des zones humides au cours du 20ème siècle. Dans notre département, les destructions continuent : le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole prévoyait de détruire 54 hectares de zones humides, pour étendre l'urbanisation.



Lors de l'enquête publique, la mobilisation citoyenne a été animée par Justice Climatique Angers et la Sauvegarde de l'Anjou : dépositions à l'enquête publique, manifestations sur les sites concernés, rencontres avec les élus ... Cela a conduit à réduire les zones à détruire de 54 à 19 hectares.

Mais 19 hectares, c'est encore trop ! Ces espaces, essentiels pour le cycle de l'eau, sont un patrimoine naturel riche de biodiversité. Certains sont reconnus, dans le diagnostic du PLUi, comme fonctionnels et précieux sur le plan biologique. On ne peut plus tolérer qu'ils soient sacrifiés pour étendre l'urbanisation. Leur préservation est d'intérêt général, nous précise le code de l'environnement. Elle est indispensable si l'on souhaite mettre fin à l'effondrement de la biodiversité.

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

La TVB inscrite au PLUi comprend localement des zones humides, comme au Plessis-Macé ou à Andard, qui participent à sa fonctionnalité écologique. Or le PLUi prévoit leur destruction ou leur inclusion dans l'extension urbaine, ainsi que l'interruption de la Trame Verte et Bleue : c'est incompréhensible et inacceptable. Seule la poursuite d'une mobilisation citoyenne ciblée pourra permettre de rectifier ces aberrations. ●

### ADHESION 2022

Pour adhérer à la Sauvegarde de l'Anjou, rendez-vous sur le site internet de l'association :

<https://www.sauvegarde-anjou.org/participer/adherer>

### 2 fois 2 voies inutile

Nous l'avions démontré à l'enquête publique : la mise à 2x2 voies de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart est inutile. La mobilisation citoyenne locale, animée par le collectif "Non à la 2x2", et soutenue par la Sauvegarde de l'Anjou, a poussé le Département à réduire le projet routier de 4,2 km à 1,8 km, et à créer une piste cyclable tout le long de l'itinéraire. Mais le Département projette un aménagement similaire jusqu'à Ancenis. Nous le combattons. L'heure n'est plus aux aménagements routiers onéreux. Ils favorisent la surconsommation d'énergies fossiles : on va plus vite sur une 2 fois 2 voies, on consomme plus de carburant et on gagne très peu de temps. Et ils détruisent des espaces naturels. L'heure est aux économies d'énergie, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité mise en danger par l'artificialisation de ses habitats naturels. L'association "Bien vivre dans les Mauges" a porté le dossier en justice, pour faire annuler l'autorisation du préfet.

## Prélèvements dans l'Authion

**La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire s'est vu attribuer une Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) d'eau d'irrigation.**

L'arrêté inter-préfectoral remplace les autorisations individuelles ou collectives dont bénéficiaient les irrigants de l'Authion dans le 49 (36 communes) et le 37 (16 communes). La Chambre d'agriculture recevra chaque année les demandes individuelles. Elle doit les ajuster en cas d'anomalie et définir un volume maximal pour chacune, sans dépasser le volume global autorisé.

Durant une dizaine d'années, la Chambre d'Agriculture a recensé les ouvrages des irrigants. Les données des Directions Départementales des Territoires et de l'Agence de l'Eau n'étaient pas homogènes. Par ailleurs, des prélèvements non connus des services ont été mis en évidence.

Le fichier actuel semble exhaustif en Maine-et-Loire; des manques persistent en Indre-et-Loire.

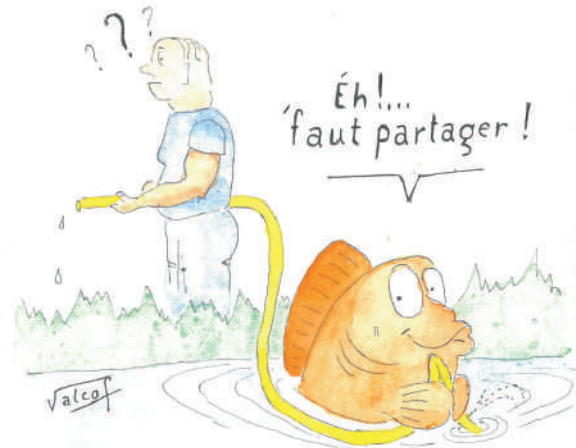
Plus de 3000 prélèvements, dont 8 collectifs, sont concernés par cette AUP d'eau d'irrigation avec des volumes importants : près de 36 millions de m<sup>3</sup>, à 95% estivaux. Les eaux superficielles sont sollicitées pour 18,5 millions m<sup>3</sup>, les souterraines pour 17,5.

L'autorisation est accordée pour 15 ans. Les volumes pourront évoluer en fonction de la réglementation, des SDAGE et SAGE.

Cette avancée est le fruit de 15 ans d'un fort investissement associatif dans un contexte de déséquilibre entre les besoins et les ressources (Cf. chapitre agriculture du livre paru à l'occasion de notre cinquantenaire : « Pour l'environnement et le patrimoine, 50 ans d'action »).

Le Préfet, ses services, et les établissements publics se sont bien impliqués. La profession agricole et les services de la Chambre, hostiles au départ, ont agi de façon constructive.

Ce volet quantitatif est une des thématiques du SAGE Authion qui permet de se doter d'une stratégie collective pour une gestion équilibrée pour l'eau et les milieux aquatiques.



Les volumes prélevables ont fait l'objet d'une étude qui sera actualisée en 2022. Les têtes de bassins versants souffrent trop d'assecs du fait, notamment, des pompages dans les nappes. Cela a des conséquences sur les zones humides et la biodiversité, dont les boisements.

Il faudra que les eaux de crue alimentent mieux les nappes, y compris en débordant temporairement. L'agriculture irriguée intensive entraîne une forte pollution des eaux en amont des prélèvements pour l'eau potable.

Connaître de façon détaillée l'état des volumes individuels d'eau utilisés permettra de mieux gérer les épisodes d'étiage.

Il faut aussi espérer que les changements cultureux et d'assolements soient plus que des discours pour faire face au dérèglement climatique.

Toutes les cultures irriguées de la vallée de l'Authion dépendent du débit de la Loire alors que plus de 80% de la population du département reçoit aussi son eau potable du fleuve. Des étiages plus sévères et nombreux sont prévisibles. La réduction des volumes prélevés en période estivale devra être poursuivie dans l'autorisation de prélèvement en Loire après ce premier pas fait en 2021.

Un chantier passionnant ouvert pour longtemps ! ●

## Les actions de la Sauvegarde de l'Anjou en faveur des arbres

**L'arbre en ville est une source de bien-être pour les habitants. Quelques mobilisations populaires ponctuelles victorieuses ont conduit la Sauvegarde de l'Anjou à se structurer pour agir plus efficacement.**

### **Des premiers abattages polémiques ... à la création d'un groupe "Arbre"**

Année 2018 : année charnière !

Alors que les enjeux climat et biodiversité se font de plus en plus pressants au sein de l'opinion, plusieurs projets d'abattages d'arbres sur l'agglomération d'Angers interpellent. Grâce à l'action de La Sauvegarde, d'associations (dont la LPO), de citoyens, nous avons pu éviter l'abattage d'un alignement de chênes centenaires pour la construction d'un gymnase à Avrillé, l'abattage de 200 arbres dans un parc arboré aux Ponts-de-Cé, le Parc Sainte-Anne, destiné à la création d'un lotissement et des abattages sur le tracé du tramway.

Sur ce dernier dossier, la séquence ERC imposée par la législation (Eviter - Réduire - Compenser, dans cet ordre hiérarchique) n'était pas respectée, seule la compensation était envisagée. Sur l'insistance de la Sauvegarde, la ville a revu chaque arbre du futur tracé dans l'objectif de préserver tous ceux qui pouvaient l'être.

Citons également le projet d'abattage d'un séquoïa nain dans la Ville d'Angers pour implanter un concessionnaire automobile. Une pétition circule rapidement sur les réseaux sociaux. La mobilisation citoyenne oblige la ville et le porteur de projet à revoir l'implantation du bâtiment. L'arbre remarquable est sauvé.

Ces quatre événements mirent en lumière le manque de protection dont bénéficiaient les arbres dans les documents d'urbanisme, un vrai manque de sensibilisation des élus et des bâtisseurs. Face à ce constat, un groupe 'Arbres' s'est créé autour de la Sauvegarde, composé

d'une quarantaine de citoyens. L'engagement de la presse locale a aidé dans la mobilisation.

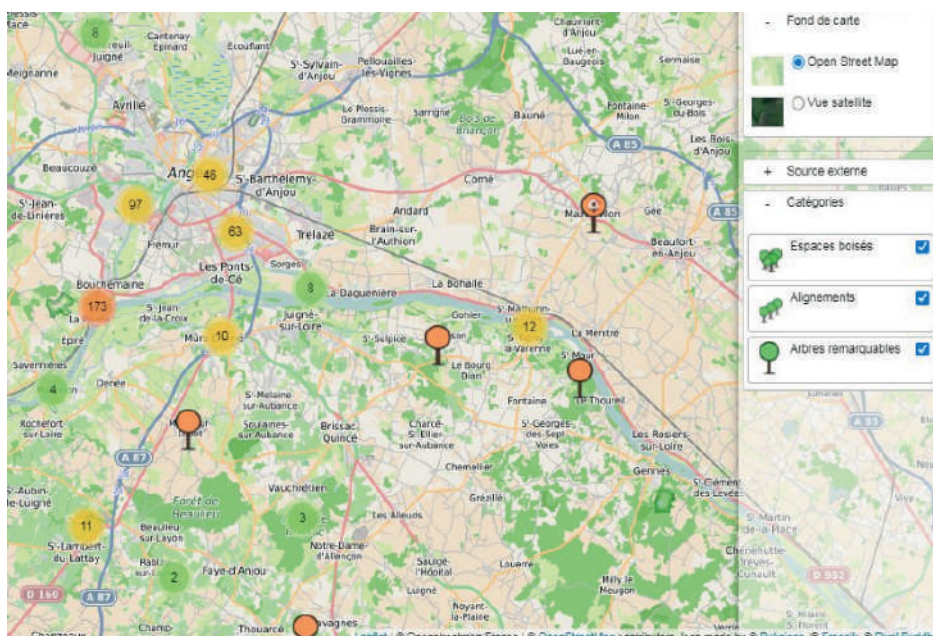
### **Printemps 2019, la Sauvegarde de l'Anjou se mobilise pour les arbres**

Notre action s'est organisée autour de deux axes : protéger et sensibiliser. Un inventaire participatif est lancé et des actions sur le rôle et les bienfaits de l'arbre en ville sont conduites pour convaincre de l'importance de les protéger.

1ère action : mise en place d'outils de supports numériques pour saisir et consulter les arbres remarquables

Grâce aux concours des étudiants de l'ESAIP et de l'ESEO, nous parvenons à mettre en place une application smartphone qui permet d'identifier l'arbre, de le géolocaliser et de le prendre en photo. Lors de la validation, la fiche du nouvel arbre est envoyée sur la carte interactive<sup>1</sup> qui permet de visualiser l'ensemble des arbres répertoriés. Ils sont en ce début 2022 autour de 520.

2ème action : organisation de rallyes botaniques dans la ville d'Angers avec les citoyens.



<sup>1</sup> <https://www.sauvegarde-anjou.org/arbres1/carteengrand.html>

Notre inventaire est avant tout participatif. Organisation de deux week-ends de 12 rallyes botaniques dans la ville d'Angers avec 123 angevins pour repérer des arbres et également pour les sensibiliser. Des initiatives sont prises également sur Bouchemaine, sur Trélazé...

3ème action : projection du film 'Arbres remarquables, un patrimoine à protéger' au cinéma les 400 Coups suivie d'un échange avec les spectateurs sur le thème de l'arbre. Très bonne participation des angevins.

4ème action : utiliser le PLUi pour mieux protéger l'arbre dans les documents d'urbanisme d'ALM

Au cours de ce même printemps, Angers Loire Métropole (ALM) révisé son PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Suite aux abattages et aux multiples réactions qui suivirent, ALM propose un inventaire participatif des arbres remarquables aux associations environnementales et conseils de quartier. Nous acceptons de contribuer à ce travail en fournissant les données récoltées lors de notre inventaire, afin que ces arbres soient protégés dans le futur PLUi. Enfin, nous rencontrons à plusieurs reprises les services d'ALM pour travailler sur le règlement du PLUi concernant les arbres et trames vertes.

5ème action : Elaborer une charte de l'arbre. Dans le cadre des Assises de la transition écologique, notre proposition a été retenue. Un chantier à ouvrir prochainement avec ALM.

### **Un premier résultat positif**

Sur Angers, de 80 arbres remarquables, nous passons à presque 400 inscrits dans la révision du PLUi.

Le règlement du nouveau PLUi, et notamment les motifs d'abattage des arbres remarquables et des autres couches végétales se trouvent sensiblement renforcés.



Depuis 2019, cette mobilisation collective autour des arbres est très riche avec des résultats déjà très positifs. Cependant cet enjeu de protection-sensibilisation autour de l'arbre reste majeur : s'il devient plus compliqué d'abattre un arbre en centre-ville d'Angers, c'est encore loin d'être le cas dans le reste de l'agglomération et du département. Par exemple, les 200 arbres répertoriés sur Bouchemaine n'ont pas été intégrés au PLUi alors que Mme la Maire avait déclaré à la presse « avoir communiqué cette liste évolutive aux services de l'Agglomération pour amender le PLUi ». Des arbres abattus par la commune n'ont pas été retirés des plans. Ce qui montre que les arbres ne sont pas encore une priorité dans certaines communes.

Un travail conséquent reste à réaliser, en milieu urbain comme en milieu rural, avec la problématique des haies notamment. La Sauvegarde de l'Anjou y parviendra avec des moyens humains nouveaux pour satisfaire pleinement cette mission. Recruter un collaborateur est devenu une priorité pour agir avec les associations, les citoyens, les élus, pour préserver et valoriser le patrimoine arboré en Anjou.

C'est notre prochaine étape qui débute dès maintenant avec la recherche de moyens financiers. ●

## Destruction illégale d'une zone humide à Bouchemaine

### ■ Les actions des Sentinelles de la Nature

La plateforme <https://sentinellesdelanature.fr/> permet à toute personne de devenir une sentinelle de la nature en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables.

En 2021, les bénévoles de la Sauvegarde de l'Anjou aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire ont traité **114 signalements**. Parmi ces alertes, 78 signalements correspondaient à des dégradations illégales et ont fait l'objet d'une démarche de remédiation. Ces **dégradations** sont principalement des dépôts de déchets et des arrachages et abattages d'arbres mais y sont relevées d'autres infractions comme des pollutions lumineuses ou des publicités illégales. Certaines alertes publiées ont été couvertes par des articles de journaux, comme la décharge du Champ de bataille à Cholet ou la zone humide de Rochebrune à Bouchemaine. Les sentinelles peuvent aussi nous signaler des **initiatives favorables** à l'environnement, cela nous a permis de mettre en avant des plantations d'arbres, des sites gérés de manière exemplaire (ex : refuges LPO) ou des actions de sensibilisation.

**Lors de l'ouverture du chantier du futur lotissement « Rochebrune » à Bouchemaine, une zone humide « à conserver » a été détruite. Suite au comportement du lotisseur qui, malgré plusieurs alertes, a persisté à ne pas respecter son permis de construire, la Sauvegarde vient d'engager une procédure en justice.**

Le promoteur, European Homes, a bénéficié d'un permis de construire de la mairie fin 2020, après une consultation du public dans laquelle la Sauvegarde avait fait part de ses réserves, compte tenu de l'environnement du projet et de la présence de deux zones humides.

A l'été 2021, dès le début de la viabilisation du site, une première zone humide, avec sa flore et sa faune, a été détruite pour créer une entrée centrale non prévue au permis.

La Sauvegarde a interpellé la maire sur cette infraction au permis de construire. La mairie a alors répondu que cette zone serait réaménagée et compensée, ce qui n'est pas conforme au contenu du permis : "compenser" ne vaut pas "éviter".



Malgré cette alerte, le lotisseur a ensuite décapé puis recomposé la seconde zone humide que le permis exigeait également de conserver, détruisant sa fonctionnalité écologique. Constatant cette poursuite des dégradations, La Sauvegarde a alors sollicité une visite du chantier avec le lotisseur, ce que ce dernier a écarté.

Les deux accès nord et sud prévus dans le permis de construire ont finalement été réalisés et des travaux de recomposition des zones engagés, mais le mal était fait.

Aujourd'hui, la topographie du réaménagement ne correspond pas à celle qui devait être préservée, la mare recréée (photo) ne pouvant pas assurer les mêmes fonctions.

Dans cette affaire, ni le lotisseur ni la mairie n'ont tenu compte à temps de notre interpellation, faisant fi de la définition et l'intérêt écologique d'une zone humide : triste exemple du mépris de certains acteurs pour la préservation de ces zones, et ce malgré le débat qui les a mises sur le devant de la scène lors de la révision du PLUi par le Conseil communautaire de l'agglomération en 2021 !

Révoltée par ces infractions graves et répétées du lotisseur, et face à une relative complaisance de la mairie à leur égard, la Sauvegarde a déposé une plainte le 17 janvier dernier auprès du procureur. ●

## Méron 2022

**Les élus locaux négligent depuis trop longtemps les enjeux essentiels de la champagne calcaire de Méron : la préservation d'une riche biodiversité et la protection du captage d'eau potable.**

La zone industrielle de Méron est implantée sur la commune de Montreuil-Bellay, au sein de l'agglomération de Saumur, dans le périmètre du PNR (Parc Naturel Régional) Loire-Anjou-Touraine. Elle est au centre de la champagne de Méron, territoire classé Natura 2000, caractérisé par des pelouses calcaires comprenant des espèces protégées (Euphorbe de Séguier, Xéranthème fétide...) et une faune caractérisée par un grand nombre d'espèces protégées d'oiseaux : sur 135

espèces recensées, 125 sont protégées (l'Outarde canepetière, l'Oedicmène criard, le Pipit rousseline, le Busard cendré...).

Face à ces enjeux environnementaux, une industrialisation raisonnée s'imposait. Depuis 2013, suite à l'abandon d'un projet d'implantation d'une

entreprise classée Seveso en raison de l'absence d'étude d'impact environnemental, un arrêté ministériel et un arrêté préfectoral encadrent une possibilité partielle d'industrialisation, avec notamment la sanctuarisation de 29 ha de pelouses sèches.

Ces arrêtés font office de compromis entre préservation de l'environnement et développement économique. Malheureusement, Saumur Val de Loire va tarder à les appliquer. Le comité de suivi annuel que prévoit un des arrêtés n'enregistre aucun progrès significatif et surtout les dossiers y sont présentés sans qu'une vision globale n'apparaisse...

Parmi les mesures de compensation environnementale, la création d'une Réserve Naturelle Régionale est requise autour de la zone industrielle. Les études ont commencé depuis 18 mois, des groupes de travail ont été mis en place en 2021 entre les différents acteurs, parmi lesquels la Sauvegarde de l'Anjou. Cette réserve aura vocation à préserver la biodiversité et sera voisine du captage d'eau potable de la Fontaine Bourreau.



L'eau potable est l'autre enjeu fort de ce petit territoire. Classé Grenelle, il est très vulnérable en raison des caractéristiques géologiques (couche calcaire fissurée et faible épaisseur de terre arable) qui laissent facilement passer les pollutions superficielles. Les activités autour du captage, agriculture et industrie, sont des menaces constantes pour la qualité de l'eau potable.

Faune et flore remarquables, captage d'eau potable... Nous attendons de l'Agglomération de Saumur, d'une part, des actions conservatoires suffisantes pour justifier une prolongation de l'arrêté de 2013, d'autre part, qu'elle veille à maintenir les actions de protection de la nappe phréatique et obtenir une réduction des risques de pollution due aux activités humaines. Ce ne sera possible que par l'affichage d'une vision globale sur la zone et son pourtour, et par une meilleure association de la société civile. ●

## Merci à Yves Lepage

**Pendant 15 ans, Yves Lepage a présidé la Sauvegarde de l'Anjou et accompagné tous ses combats en faveur de l'environnement et du patrimoine. Un aperçu de son action militante.**

Yves a exercé une bonne partie de sa carrière d'ingénieur (IGREF) au sein des services territoriaux du Ministère de l'agriculture puis pour accompagner les premiers pas du jeune Ministère de l'environnement. À la retraite, il revient en Maine-et-Loire pour retrouver avec Michèle son épouse leur maison, coup de cœur de jeunesse en bords de Loire .



Yves entre au Conseil d'Administration de la Sauvegarde de l'Anjou en 2004. Il constitue tout de suite un solide appui pour appréhender les enjeux très complexes des prélèvements en Loire pour l'irrigation de la vallée de l'Authion, dossier qu'il suit encore.

En 2006, il devient le 4ème président de la Sauvegarde de l'Anjou, après Roger Mattéi, Jacques Zeimert et Michel Pidoux. Pendant 15 ans, il exerce avec persévérance cette fonction d'animation et de représentation de la fédération des associations de protection de l'environnement et du patrimoine du Maine-et-Loire. Très à l'aise pour passer d'un dossier à l'autre, il explique aux préfets successifs, élus et services de l'Etat l'intérêt d'engager un dialogue constructif avec le tissu associatif.

Yves fait passer le cap des 50 ans à l'association, lui permettant d'organiser en 2015 une année d'animations avec les associations membres et une exposition photographique, et de publier un bel ouvrage présentant l'action discrètement efficace de notre fédération. Cet anniversaire se clôture le 31 octobre par une grande journée festive aux Greniers St Jean : elle a pour thème « Demain la douceur angevine », pour informer sur les conséquences locales du bouleversement climatique et interpeller les réponses collectives à lui apporter. Vaste chantier !

Parmi tous les dossiers pour lesquels Yves Lepage a contribué à incarner notre fédération, avec beaucoup de calme et de persévérance, citons : la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, comme représentant au sein du SAGE Authion et membre du Comité de Bassin Loire Bretagne entre 2010 et 2015, l'annulation du PLUi de l'Agglomération d'Angers, le sauvetage (partiel) des Allumettes, le long combat, inter associatif et victorieux, contre le projet d'une rocade au sud de l'agglomération d'Angers, la préservation du patrimoine naturel et du captage d'eau potable stratégique de la Champagne de Méron à Montreuil Bellay etc. Il faudrait lire toutes les lettres de la Sauvegarde de l'Anjou pour avoir un aperçu du jonglage de dossiers que suppose une telle présidence.

L'investissement associatif d'Yves a dépassé l'échelle du Maine-et-Loire. Il a aussi été le premier président de FNE Pays de Loire, jeune fédération régionale renaissance : cette autre présidence, exercée de 2008 à 2015, lui a permis de structurer l'appui salarié au service des associations membres et de gérer le lourd dossier de Notre-Dame-des-Landes, avec l'esprit de dialogue exigeant propre au mouvement FNE.

Pour ces multiples engagements tenus avec le sourire, merci Yves ! ●